

INFORMATION PREOCCUPANTE à la CRIP

« Art. L226-3 Code de l'action sociale et des familles »

crip16@lacharente.fr

Copie à

social16-IP@ac-poitiers.fr

Formulaire IP

Aux fins **d'alerter la CRIP** sur la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement, pouvant laisser craindre un danger ou un risque de danger.

En pratique, il s'agit principalement des situations ayant mis en évidence **des carences et/ou des négligences** dans la prise en charge d'un mineur au sein de son foyer

Suivi par le Service Social en faveur des élèves

SIGNALEMENTS au Procureur de la République

« **Art 40 du Code de procédure pénale** »
« **Art 434-4 du code pénal** »

signdalements.pr.tj-angouleme@justice.fr

Copie à

social16-signdalements@ac-poitiers.fr

Formulaire ENFANT EN DANGER (dans la sphère privée)

Informations ou révélations laissant penser qu'un mineur est victimes ou a été victime de maltraitances, privations ou sévices, atteinte ou mutilation sexuelle.

Enfant victime de violence physique ou psychologique, **quelle que soit leur degré de gravité**.

Information ou révélation de violence sexuelle (viol, agression sexuelle, corruption de mineur, proposition sexuelle faite à un mineur de moins de 15 ans via un moyen de communication électronique, proxénétisme sur mineur, prostitution)

Suivi par le Service Social en faveur des élèves

Formulaire VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE (+ copie à cabinet16@ac-poitiers.fr / ems16@ac.poitiers.fr)

Atteintes aux personnes : violences physique (avec ou sans arme)/ infractions sexuelles/ harcèlement et cyberharcèlement/discrimination/menaces/ injures/extorsion.

Atteintes aux biens : dégradations/ Incendie/ vol ou tentative de vol

Atteintes à la sécurité de l'établissement et de l'école : Intrusion/Port d'arme/divulgation d'information fausse de nature à provoquer l'intervention des secours

Autres faits : Infraction de mise en danger/ infraction relative aux produits stupéfiants

Suivi par l'EMS